



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.321

(10/96)

SÉRIE X: RÉSEAUX POUR DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Interfonctionnement des réseaux – Généralités

**Dispositions générales d'interfonctionnement
entre réseaux publics pour données à
commutation de circuits et réseaux numériques
à intégration de services pour assurer des
services de transmission de données**

Recommandation UIT-T X.321

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX POUR DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	X.1–X.199
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	X.200–X.299
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés de couche	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	X.300–X.399
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	X.600–X.699
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	X.700–X.799
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	X.850–X.899
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

La Recommandation révisée UIT-T X.321, que l'on doit à la Commission d'études 7 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvée le 5 octobre 1996 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1997

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

		<i>Page</i>
1	Domaine d'application.....	1
2	Références.....	1
3	Termes et définitions.....	2
4	Abréviations.....	2
5	Conventions.....	2
6	Aspects généraux.....	2
	6.1 RPDCC.....	2
	6.2 RNIS.....	3
	6.3 Commande d'appel entre le RPDCC et le RNIS.....	3
	6.4 Eléments fonctionnels du RPDCC et du RNIS.....	3
7	Dispositions d'interfonctionnement spécifiques.....	3
	7.1 Interfonctionnement entre RPDCC et RNIS lorsqu'un support à commutation par paquets est demandé.....	4
	7.1.1 Transfert d'information d'adressage.....	4
	7.1.2 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées à la qualité de service de l'appel.....	4
	7.1.3 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions de taxation applicables à l'appel.....	4
	7.1.4 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions d'acheminement spécifiques demandés par les usagers d'une communication.....	5
	7.1.5 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux mécanismes de protection demandés par les usagers d'une communication.....	5
	7.1.6 Dispositions applicables aux fonctionnalités destinées à acheminer des données d'usagers en plus du flux de données normales dans la phase transfert de données.....	5
	7.1.7 Dispositions applicables à d'autres fonctionnalités.....	5
	7.1.8 Dispositions applicables aux services interréseaux (non visibles pour les usagers).....	5
	7.2 Interfonctionnement entre un RPDCC et un RNIS lorsqu'un support à commutation de circuits est demandé.....	5
	7.2.1 Transfert d'information d'adressage.....	6
	7.2.2 Dispositions applicables à la qualité de service de l'appel.....	6
	7.2.3 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions de taxation demandées par les usagers de la communications.....	6
	7.2.4 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions d'acheminement spécifiques demandées par les usagers de la communication.....	6
	7.2.5 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux mécanismes de protection demandés par les usagers de la communication.....	6
	7.2.6 Dispositions applicables aux fonctionnalités destinées à acheminer des données d'usagers en plus du flux de données normales dans la phase transfert de données.....	6
	7.2.7 Dispositions applicables à d'autres fonctionnalités.....	6
	7.2.8 Dispositions applicables au réseau interne.....	6
	7.3 Interfonctionnement entre RPDCC et un RNIS lorsqu'un support à relais de trames est demandé..	6
	7.3.1 Transfert de l'information d'adressage.....	6
	7.3.2 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées à la qualité de service de l'appel.....	6
	7.3.3 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions de taxation s'appliquant à l'appel.....	6
	7.3.4 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions d'acheminement spécifiques demandées par l'utilisateur.....	7
	7.3.5 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux mécanismes de protection demandés par l'utilisateur.....	7
	7.3.6 Dispositions applicables aux fonctionnalités pour acheminer des données d'utilisateur en plus des données normales au cours de la phase de transfert de données.....	7
	7.3.7 Dispositions applicables à d'autres fonctionnalités.....	7
	7.3.8 Dispositions applicables aux services internes (non visible pour les usagers).....	7

RÉSUMÉ

La présente Recommandation définit les dispositions générales d'interfonctionnement entre RPDCC et RNIS pour assurer des services de transmission de données. Ces dispositions s'appliquent à l'interfonctionnement des capacités de transmission seulement et non à celui des capacités de communication décrites dans la Recommandation X.300.

INTRODUCTION

La présente Recommandation fait partie d'un ensemble de Recommandations élaborées pour faciliter l'étude de l'interfonctionnement des réseaux. Elle est fondée sur la Recommandation X.300, qui définit les principes généraux applicables à l'interfonctionnement entre réseaux publics et l'interfonctionnement entre réseaux publics et d'autres réseaux pour la fourniture de services de transmission de données. La Recommandation X.300 indique en particulier comment des combinaisons d'équipements physiques peuvent être considérées comme des «sous-réseaux» dont il faut tenir compte dans les cas d'interfonctionnement.

La présente Recommandation décrit les dispositions générales d'interfonctionnement entre RNIS et de RPDCC pour assurer des services de transmission de données.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES D'INTERFONCTIONNEMENT ENTRE RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES À COMMUTATION DE CIRCUITS ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES À INTÉGRATION DE SERVICES POUR ASSURER DES SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNÉES

(Melbourne 1988; révisée en 1996)

1 Domaine d'application

La présente Recommandation a pour objet de décrire les dispositions générales d'interfonctionnement entre RPDCC et RNIS pour assurer des services de transmission de données. Ces dispositions s'appliquent aux capacités de transmission seulement, elles ne concernent pas les capacités de communication comme décrites dans la Recommandation X.300.

NOTE – La classification des sous-réseaux dans la présente Recommandation est fondée sur la prise en charge du service réseau en mode connexion de l'OSI et n'est donc valable que dans ce contexte.

2 Références

Les Recommandations et autres références suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et autres références sont sujettes à révision; tous les utilisateurs de la présente Recommandation sont donc invités à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et autres références indiquées ci-après. Une liste des Recommandations UIT-T en vigueur est publiée régulièrement.

- Recommandation E.164 du CCITT (1991), *Plan de numérotage pour l'ère du RNIS*.
- Recommandation UIT-T E.166/X.122 (1996), *Interfonctionnement des plans de numérotage E.164 et X.121*.
- Recommandations de la série I.230, *Réseau numérique à intégration de services – Possibilités de service – Services supports assurés par un RNIS*.
- Recommandations de la série I.250, *Réseau numérique à intégration de services – Possibilités de service – Services complémentaires dans un RNIS*.
- Recommandation UIT-T I.500 (1993), *Structure générale des Recommandations relatives à l'interfonctionnement du RNIS*.
- Recommandation UIT-T X.1 (1996), *Catégorie d'utilisateurs du service international et catégorie d'accès des réseaux publics pour données et des réseaux numériques à intégration de services*.
- Recommandation UIT-T X.2 (1996), *Services internationaux de transmission de données et fonctionnalités optionnelles offertes aux usagers des réseaux publics pour données et des réseaux numériques à intégration de services*.
- Recommandation UIT-T X.10 (1993), *Catégories d'accès pour équipements terminaux de traitement de données aux services publics de transmission de données*.
- Recommandation UIT-T X.31 (1995), *Prise en charge des équipements terminaux en mode paquet par un RNIS*.
- Recommandation UIT-T X.75 (1996), *Système de signalisation à commutation par paquets entre réseaux publics assurant des services de transmission de données*.
- Recommandation UIT-T X.76 (1995), *Interface réseau-réseau entre réseaux publics pour données assurant le service de transmission de données en mode relais de trames*.
- Recommandation UIT-T X.121 (1996), *Plan de numérotage international pour les réseaux publics pour données*.
- Recommandation UIT-T X.300 (1996), *Principes généraux d'interfonctionnement des réseaux publics entre eux et avec d'autres réseaux pour assurer des services de transmission de données*.
- Recommandation UIT-T X.301 (1996), *Description des dispositions générales de commande d'appel à l'intérieur d'un sous-réseau et entre sous-réseaux pour assurer des services de transmission de données*.

- Recommandation X.302 du CCITT (1988), *Description des arrangements généraux applicables aux services interréseaux internes dans un sous-réseau et aux services interréseaux intermédiaires entre sous-réseaux pour assurer des services de transmission de données.*
- Recommandation X.305 du CCITT (1988), *Éléments fonctionnels des sous-réseaux relatifs à la mise en œuvre du service de réseau en mode connexion de l'OSI.*

3 Termes et définitions

La présente Recommandation utilise les termes suivants définis dans la Recommandation X.300:

- a) capacité de transmission;
- b) capacité de communication;
- c) éléments fonctionnels du sous-réseau;
- d) service de transmission de données.

La présente Recommandation utilise les termes suivants définis dans les Recommandations de la série I.230:

- a) service support à commutation de circuits;
- b) service support de circuit virtuel à commutation par paquets;
- c) service support à relais de trames.

4 Abréviations

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

CNIC	Code d'identification du réseau de libération (<i>clearing network identification code</i>)
CUG	Groupe fermé d'utilisateurs (<i>closed user group</i>)
CUG/OA	Groupe fermé d'utilisateurs avec accès sortant (<i>closed user group with outgoing access</i>)
ETTD	Équipement terminal de traitement de données
IWF	Fonction d'interfonctionnement (<i>interworking function</i>)
MSS	Système mobile à satellites (<i>mobile satellite system</i>)
RNIS	Réseau numérique à intégration de services
RPDCP	Réseau public pour données à commutation par paquets
SS n° 7	Système de signalisation n° 7
TA	Adaptateur de terminal (<i>terminal adaptor</i>)
TE	Équipement terminal (<i>terminal equipment</i>)
TNIC	Code d'identification de réseau de transit (<i>transit network identification code</i>)

5 Conventions

Aucune convention particulière n'a été utilisée.

6 Aspects généraux

Dans sa description des dispositions d'interfonctionnement entre deux sous-réseaux pour la mise en œuvre des services de transmission de données, la présente Recommandation suit les principes généraux de la Recommandation X.300. Les environnements de ces deux sous-réseaux sont décrits dans les paragraphes qui suivent. Voir aussi le Tableau 1.

6.1 RPDCP

Le RPDCP assure des services de transmission de données à commutation de circuits conformes à ceux définis dans les Recommandations X.1 et X.2 pour la mise en œuvre des services de transmission de données; les ETTD peuvent avoir accès au RPDCP par la catégorie d'accès B définie dans la Recommandation X.1. De plus, il est aussi possible d'accéder

au RPDCD par d'autres réseaux, à savoir par le RPDCP (Recommandation X.1 catégories C, D et Recommandation X.75), le système MSS (Recommandation X.75) ou le RNIS (la présente Recommandation). L'accès d'un réseau privé au RPDCD doit faire l'objet d'un complément d'étude (Recommandation X.300).

6.2 RNIS

Le RNIS peut assurer des services supports/services de transmission de données à commutation par paquets et/ou à commutation de circuits, définis dans les Recommandations X.1, X.2 et les Recommandations de la série I.230.

NOTE 1 – Les services complémentaires/fonctionnalités d'utilisateur optionnels pour le fonctionnement en mode circuit sur le RNIS sont décrits dans les Recommandations de la série I.250. La Recommandation X.2 s'applique aux services supports/services de transmission de données à commutation par paquets sur le RNIS.

NOTE 2 – Les services complémentaires/fonctionnalités d'utilisateur optionnels pour le fonctionnement en mode relais de trames sur le RNIS feront l'objet d'un complément d'étude.

Pour la mise en œuvre des services de transmission de données, les ETTD/TE peuvent accéder au RNIS par les catégories d'accès S, T, U définies dans la Recommandation X.1 et/ou par les méthodes d'accès définies dans les Recommandations de la série I.230. De plus, il est aussi possible d'accéder au RNIS par d'autres réseaux, à savoir par le RTPC (Recommandation I.530), le RPDCD (Recommandation X.1 catégorie B et la présente Recommandation), le RPDCP (Recommandations X.325 et X.1 catégories C, D), le système MSS (Recommandation X.324) ou le RNIS (SS n° 7, Recommandations X.75, X.1 catégorie Y).

NOTE 3 – Dans le cadre de la présente Recommandation, et dans le seul but de mettre en œuvre des services de transmission de données, les catégories de services supports ci-après, définies dans les Recommandations de la série I.230 sont examinées (les autres doivent faire l'objet d'un complément d'étude):

- a) service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s, sans restriction;
- b) service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s, utilisable pour le transfert de signaux de parole;
- c) service support structuré à 8 kHz en mode circuit à 64 kbit/s, utilisable pour le transfert d'informations audiofréquence à 3,1 kHz;
- d) service support de communication virtuelle et de circuit virtuel permanent;
- e) service support à relais de trames.

6.3 Commande d'appel entre le RPDCD et le RNIS

Les dispositions générales applicables à la commande d'appel entre le RPDCD et le RNIS sont conformes à celles définies dans la Recommandation X.301. Les services interréseaux utilisés entre le RPDCD et le RNIS sont conformes à ceux définis dans la Recommandation X.302 (non visibles pour les utilisateurs). Les services complémentaires/fonctionnalités d'utilisateur optionnels pour le fonctionnement en mode circuit sur le RNIS sont définis dans les Recommandations de la série I.250.

NOTE – Les services complémentaires/fonctionnalités d'utilisateur optionnels pour le fonctionnement en mode relais de trames sur le RNIS feront l'objet d'un complément d'étude.

6.4 Eléments fonctionnels du RPDCD et du RNIS

Les éléments fonctionnels des différents types de sous-réseaux sont décrits dans la Recommandation X.305. Lorsqu'on utilise le RNIS pour assurer un service support/service de transmission de données à commutation par paquet ou à relais de trames, les éléments fonctionnels du RPDCD et du RNIS diffèrent. En conséquence, pour assurer l'interfonctionnement, il convient d'utiliser sur le support à commutation de circuits du RPDCD des procédures permettant d'obtenir une compatibilité fonctionnelle. Lorsque le RNIS sert à assurer un service support/service de transmission de données à commutation de circuits, le RPDCD et le RNIS sont compatibles du point de vue fonctionnel (voir le Tableau 1).

7 Dispositions d'interfonctionnement spécifiques

Comme indiqué dans la Recommandation X.300, il convient de distinguer les cas d'interfonctionnement suivants:

- a) interfonctionnement entre RPDCD et RNIS, en cas d'utilisation d'un support à commutation par paquets;
- b) interfonctionnement entre RPDCD et RNIS, en cas d'utilisation d'un support à commutation de circuits;
- c) interfonctionnement entre RPDCD et RNIS, en cas d'utilisation d'un support à relais de trames.

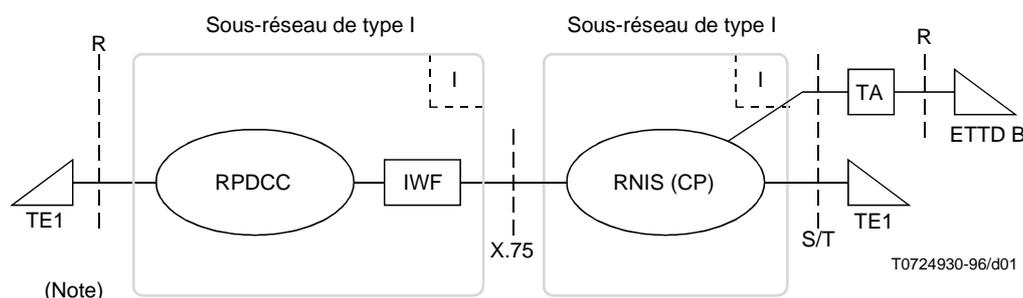
TABLEAU 1/X.321

Comparaison des caractéristiques générales du RPDCC et du RNIS

Caractéristiques générales	RPDCC	RNIS
Service de transmission de données/ service support	X.1, X.2	X.1 et série I.230
Services complémentaires/ fonctionnalités d'utilisateur optionnels	X.2	Mode circuit – Série I.250 Mode paquet – X.301 Mode trame – A étudier
Catégories d'accès	X.1 catégorie B	X.1 catégories T, S, U Voir également 5.2
Accès via d'autres réseaux RTPC RPDCC RPDCP RPDRT MSS RNIS	– X.71, X.60 X.322, X.1 catégories C, D (Complément d'étude) X.75 Présente Recommandation	I.530 Présente Recommandation, X.1 catégorie B X.325, X.1 catégories C, D X.328 X.324 SS n° 7, X.75, X.76, X.1 catégorie Y

7.1 Interfonctionnement entre RPDCC et RNIS lorsqu'un support à commutation par paquets est demandé

Les procédures détaillées applicables à l'interfonctionnement sont définies dans la Recommandation X.75. Voir la Figure 1. On applique notamment les procédures suivantes:



NOTE – Les protocoles exacts à utiliser dans ce cas doivent faire l'objet d'un complément d'étude.

FIGURE 1/X.321

Interfonctionnement RPDCC/RNIS (CP)

7.1.1 Transfert d'information d'adressage

Le RNIS et les RPDCC utilisent généralement différents plans de numérotage (à savoir, respectivement, ceux des Recommandations E.164 et X.121). Les considérations relatives au transfert d'information d'adressage des deux types différents, décrit dans la Recommandation X.301, sont applicables. D'autres caractéristiques sur l'interfonctionnement des deux plans de numérotage concernés sont décrites en détail dans la Recommandation E.166/X.122.

7.1.2 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées à la qualité de service de l'appel

Ces dispositions sont conformes à celles décrites dans la Recommandation X.301. Toutefois, en ce qui concerne le débit, différentes classes sont assurées dans le RNIS et le RPDCC (à savoir, la classe de débit de 64 kbit/s). Chaque fois qu'une classe de débit supérieure à 48 kbit/s est demandée en provenance du RNIS, la demande doit être négociée de façon à obtenir une classe d'usager inférieure assurée sur le RPDCC.

7.1.3 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions de taxation applicables à l'appel

Appelle un complément d'étude.

7.1.4 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions d'acheminement spécifiques demandée par les usagers de la communication

Appelle un complément d'étude.

7.1.5 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux mécanismes de protection demandés par les usagers d'une communication

Ces dispositions sont conformes à celles décrites dans la Recommandation X.301. En particulier, on appliquera le mécanisme de code de verrouillage décrit dans la Recommandation X.180 dans le cas des fonctionnalités CUG et CUG avec accès sortant.

7.1.6 Dispositions applicables aux fonctionnalités destinées à acheminer des données d'usagers en plus du flux de données normales dans la phase transfert de données

Appelle un complément d'étude.

7.1.7 Dispositions applicables à d'autres fonctionnalités

Appelle un complément d'étude.

7.1.8 Dispositions applicables aux services interréseaux (non visibles pour les usagers)

Ces dispositions sont conformes à celles décrites dans la Recommandation X.302. En particulier, les mécanismes relatifs à l'identification du réseau sont appliqués de la façon suivante:

- le RPDCC est identifié à l'aide de la méthode DNIC/DCC;
- le RNIS est identifié à l'aide de la méthode décrite dans la Recommandation X.302.

Ces identifications de réseau sont ensuite appliquées dans les services interréseaux TNIC et CNIC de la Recommandation X.75.

7.2 Interfonctionnement entre un RPDCC et un RNIS lorsqu'un support à commutation de circuits est demandé

Les procédures détaillées applicables à l'interfonctionnement sont définies dans la Recommandation X.81 (voir la Figure 2). On applique notamment les procédures suivantes.

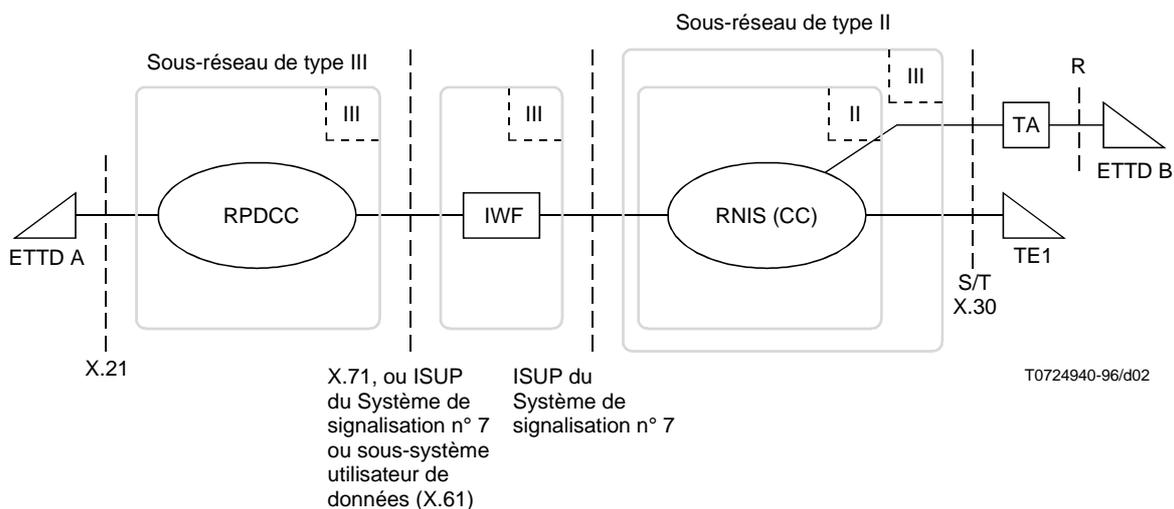


FIGURE 2/X.321

Interfonctionnement RPDCC/RNIS lorsqu'un support à commutation de circuits est demandé au RNIS

7.2.1 Transfert d'information d'adressage

Les RNIS et les RPDCC utilisent généralement différents plans de numérotage (à savoir, respectivement, ceux des Recommandations E.164 et X.121). Les considérations relatives au transfert d'information d'adressage des deux types différents, décrit dans la Recommandation X.301, sont applicables. D'autres caractéristiques relatives à l'interfonctionnement entre les deux plans de numérotage concernés sont décrites en détail dans la Recommandation E.166/X.122.

7.2.2 Dispositions applicables à la qualité de service de l'appel

Ces dispositions applicables au RPDCC sont décrites dans la Recommandation X.301. En ce qui concerne le RNIS (CC), elles doivent faire l'objet d'un complément d'étude.

7.2.3 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions de taxation demandées par les usagers de la communication

A étudier ultérieurement.

7.2.4 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions d'acheminement spécifiques demandées par les usagers de la communication

A étudier ultérieurement.

7.2.5 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux mécanismes de protection demandés par les usagers de la communication

Ces dispositions applicables au RPDCC sont décrites dans la Recommandation X.301. Les arrangements applicables au RNIS (CC) doivent faire l'objet d'un complément d'étude.

7.2.6 Dispositions applicables aux fonctionnalités destinées à acheminer des données d'usagers en plus du flux de données normales dans la phase transfert de données

A étudier ultérieurement.

7.2.7 Dispositions applicables à d'autres fonctionnalités

A étudier ultérieurement.

7.2.8 Dispositions applicables au réseau interne

Ces dispositions applicables au RPDCC sont décrites dans la Recommandation X.302. Les dispositions applicables au RNIS (CC) doivent faire l'objet d'un complément d'étude.

7.3 Interfonctionnement entre RPDCC et un RNIS lorsqu'un support à relais de trames est demandé

Les procédures détaillées de cet interfonctionnement sont définies dans la Recommandation X.76. Voir la Figure 3. Le schéma suivant s'applique en particulier:

7.3.1 Transfert de l'information d'adressage

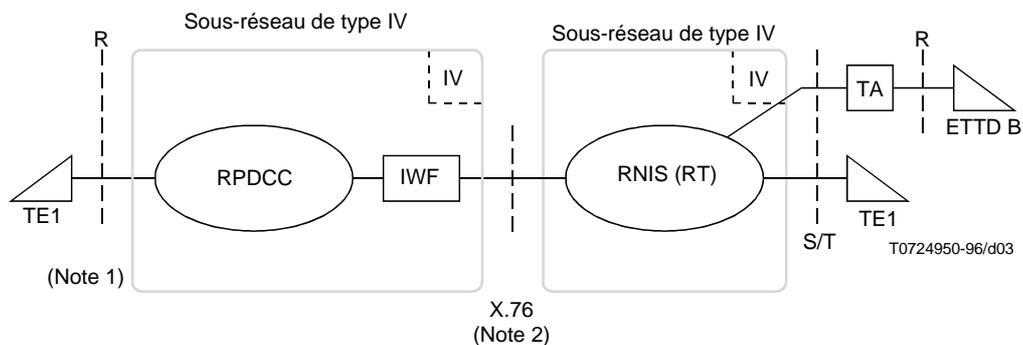
Normalement les RNIS et les RPDCC utilisent des plans de numérotage différents (à savoir E.164 et X.121 respectivement). Les considérations relatives au transfert des informations d'adressage de deux types différents décrits dans la Recommandation X.301 s'appliquent. D'autres précisions relatives à l'interfonctionnement des deux plans de numérotage en question sont décrits en détail dans la Recommandation E.166/X.122.

7.3.2 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées à la qualité de service de l'appel

Ces dispositions sont décrites dans la Recommandation X.301. Toutefois, en ce qui concerne la capacité de débit, les RNIS et RPDCC offrent des classes différentes. Quand le RNIS demande une classe débit supérieure à 48 kbit/s, celle-ci doit être ramenée, par négociation, à une classe inférieure prise en charge par le RPDCC.

7.3.3 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions de taxation s'appliquant à l'appel

Nécessite un complément d'étude.



NOTE 1 – Un complément d'étude sera nécessaire pour déterminer avec précision les protocoles qu'il conviendra d'utiliser dans ce cas.

NOTE 2 – L'application d'autres Recommandations nécessite également un complément d'étude.

FIGURE 3/X.321

Interfonctionnement RPDCC/RNIS lorsqu'un support à relais de trames est demandé au RNIS (interfonctionnement par mappage de la commande d'appel)

7.3.4 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux conditions d'acheminement spécifiques demandées par l'utilisateur

Nécessite un complément d'étude.

7.3.5 Dispositions applicables aux fonctionnalités liées aux mécanismes de protection demandés par l'utilisateur

Ces dispositions sont décrites dans la Recommandation X.301.

7.3.6 Dispositions applicables aux fonctionnalités pour acheminer des données d'utilisateur en plus des données normales au cours de la phase de transfert de données

Nécessite un complément d'étude.

7.3.7 Dispositions applicables à d'autres fonctionnalités

Nécessite un complément d'étude.

7.3.8 Dispositions applicables aux services interréseaux internes (non visibles pour les usagers)

Ces dispositions sont décrites dans la Recommandation X.302. Les mécanismes d'identification du réseau, notamment, sont appliqués de la manière suivante:

- le RPDCC est identifié par la méthode de l'indicateur DIVIC/DCC;
- le RNIS est identifié par la méthode de la Recommandation X.302.

SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

- Série A Organisation du travail de l'UIT-T
- Série B Moyens d'expression
- Série C Statistiques générales des télécommunications
- Série D Principes généraux de tarification
- Série E Réseau téléphonique et RNIS
- Série F Services de télécommunication non téléphoniques
- Série G Systèmes et supports de transmission
- Série H Transmission des signaux autres que téléphoniques
- Série I Réseau numérique à intégration de services
- Série J Transmission des signaux radiophoniques et télévisuels
- Série K Protection contre les perturbations
- Série L Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
- Série M Maintenance: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
- Série N Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
- Série O Spécifications des appareils de mesure
- Série P Qualité de transmission téléphonique
- Série Q Commutation et signalisation
- Série R Transmission télégraphique
- Série S Equipements terminaux de télégraphie
- Série T Equipements terminaux et protocoles des services télématiques
- Série U Commutation télégraphique
- Série V Communications de données sur le réseau téléphonique
- Série X Réseaux pour données et communication entre systèmes ouverts**
- Série Z Langages de programmation